

KA

<b>GENDARMERIE NATIONALE</b>		<b>PROCEDURE RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF PROCES - VERBAL UNIQUE</b>	DOSSIER N° <u>165190</u> SOE	
Compagnie ou escadron CIE GD			N° Pièce	N° Feuillet 1
Unité BT AUTONOME				
C.U. 05598	Procès Verbal 00958/2005 BT AUTONOME			

(ANALYSE ET REFERENCES)  
**Objet : phénomène aérospatiale non identifié.**  
**Lieux des faits:** 52 C106

Le vingt et un juin deux mille cinq à quatorze heures trente minutes  
 Nous soussigné Gendarme \_\_\_\_\_ Agent de police judiciaire, en résidence à \_\_\_\_\_  
 Vu les articles 20, 21 du C.P.P. et les articles 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie.  
 Nous trouvant au bureau de notre unité à \_\_\_\_\_, rapportons les opérations suivantes :

**PREAMBULE**

Le vingt et un juin deux mille cinq, se présente au bureau de notre unité M. \_\_\_\_\_

Cette personne déclare avoir vu, le dimanche 19 juin 2005 vers 21 heures 30 minutes, dans le ciel de la commune de \_\_\_\_\_ un phénomène aérospatiale non identifié).

**SUR LES FAITS ENTENDONS**

D \_\_\_\_\_  
 né le 20/07/1957 à \_\_\_\_\_  
 fils de \_\_\_\_\_  
 et \_\_\_\_\_  
 demeurant \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 profession: assistant d'enseignement artistique .

Reçu SOE le  
 06. DEC. 2005  
 Dest: sssse

Ce jour je me présente au bureau de votre unité afin de vous informer de ce que j'ai observé dans le ciel de \_\_\_\_\_ le dimanche 19 juin 2005 entre 21 heures 00 et 21 heures 30. Je me trouvais dans mon jardin et j'ai machinalement regardé le ciel. Là j'ai vu en direction de l'Est un point qui se dirigeait vers l'Ouest. Je n'ai pas quitté des yeux cet objet. Au début j'ai cru qu'il s'agissait d'un cerf volant. Puis j'ai vu cet objet arriver au dessus de ma maison. Il évoluait à la même hauteur que celle des petits avions de tourisme je dirais entre 300 et 400 mètres environ. Il était de forme un peu ovale comme un ballon aplati de plusieurs couleurs, rouge, jaune brillant. Le dessous était tout noir légèrement incurvé. Il était de la grosseur d'un petit avion de tourisme. Il se déplaçait aussi rapidement qu'un petit avion de tourisme. Je n'ai pu observer que sa forme. Il n'y avait pas d'élise, ni réacteur, par contre il y avait sur l'arrière une sorte d'antenne conique gris métallisée beaucoup plus courte que l'appareil en lui même. Il ne faisait aucun bruit, pas de trace, pas de souffle et se déplaçait par petites ondulations. J'entends par ondulation le fait qu'il se déplaçait sur un axe précis et stable en montant et descendant. A un moment il s'est retourné puis il a repris sa position initiale. Ce dimanche, il faisait chaud, c'était une belle soirée, le temps était dégagé et il n'y avait pas de vent, le ciel était bleu, il n'y avait aucun nuage. C'est la première fois que je voyais un tel objet. Je n'ai rien d'autre à ajouter. J'ai pensé également qu'il s'agissait d'un jouet d'enfant, mais une fois au dessus de mon domicile et vu la grosseur de l'objet et de la distance parcourue, je suis resté dubitatif. J'ai pensé qu'il s'agi<sup>ssait</sup> d'un objet ayant un rapport avec les activités du salon du Bourget.

La personne entendue

L'Agent de Police Judiciaire

OINT  
DOP

(DESTINATAIRES)

1	Monsieur le Préfet à
1	Général, commandant la région aérienne.
X	Direction de la Gendarmerie Nationale – Bureau défense opération – <b>Sous-direction des opérations</b> –
2	Bureau renseignement situation.
1	Archives à

Date de clôture \_\_\_\_\_

05 Le **Adjud** \_\_\_\_\_  
 C. BRUN  
 \_\_\_\_\_  
 005

Après il a dépassé mon champs de vision et je l'ai perdu de vue.  
Je souhaite préciser au présent procès-verbal, que je ne bois pas, je ne me drogue pas.  
Le 21 juin 2005 à 15:20 heures, lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de  
la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

L'Agent de Police Judiciaire

### CLOTURE

Dans le cadre de la présente procédure, il semblerait que M. \_\_\_\_\_ ait été la  
seule personne à avoir constaté ce phénomène, aucun autre renseignement n'a pu être recueilli  
afin d'orienter cette enquête.

Les investigations effectuées auprès des brigades de Gendarmerie limitrophes à notre unité  
sont restées vaines.

Par conséquent nous clôturons ce procès-verbal et le faisons parvenir directement aux  
autorités indiquées ci-dessous.

Dont procès-verbal fait et clos à \_\_\_\_\_ le 27 juin 2005.

L'Agent de Police Judiciaire